



TARIFS D'ÉLECTRICITÉ 2026

À partir du 1er janvier 2026, les tarifs d'électricité à Martigny diminueront d'environ **-5%**, soit **-1.46 ct./kWh** pour atteindre un prix moyen de **25.64 ct./kWh**.

Pour un ménage type de catégorie H4 selon l'ElCom (appartement de 5 pièces équipé d'une cuisinière électrique et d'un sèche-linge, consommation annuelle de 4'500 kWh), cette baisse représentera une économie d'environ **-5.50 CHF par mois**, soit **-66 CHF par an**. L'impact réel dépendra toutefois des habitudes de consommation de chacun.

La facture d'électricité des clients et clientes bénéficiant de l'approvisionnement de base est constituée du tarif de l'énergie, du tarif d'utilisation du réseau, des taxes redevables à la Confédération, aux cantons et aux communes et désormais d'un tarif de mesure. Jusqu'à présent, ce tarif de mesure faisait partie du tarif d'utilisation du réseau.

1. BAISSÉ DU TARIF DE L'ÉNERGIE

Portée par la tendance favorable des marchés de l'électricité, Sinergy est en mesure de répercuter ces bonnes conditions à ses clients. Combinée à une gestion rigoureuse et diversifiée de son portefeuille d'approvisionnement ainsi qu'au développement continu de la production locale, en particulier photovoltaïque, cette évolution permet de réduire le tarif de l'énergie de **-2.3 ct./kWh**, ou **-17%**, dès 2026.

Par ailleurs, un **tarif standard sera appliqué tout au long de la journée**, en remplacement du tarif double (heures pleines heures creuses) qui sera supprimé. Cette mesure vise à favoriser l'utilisation d'électricité renouvelable, lorsqu'elle est disponible en abondance.

2. ÉVOLUTION DU TARIF D'UTILISATION DU RÉSEAU

Le tarif d'utilisation du réseau, destiné à couvrir l'exploitation et l'entretien des infrastructures, enregistrera une **légère baisse** grâce à la séparation des coûts de la mesure.

La répartition des coûts de l'utilisation du réseau reste partagée entre :

- Sinergy pour le réseau communal
- Valgrid pour le réseau cantonal
- Swissgrid pour le réseau fédéral

Les coûts propres à Sinergy augmentent légèrement en raison de la baisse générale de consommation, mais cette hausse est compensée par la diminution des charges cantonales et fédérales.

3. HAUSSE DES TAXES FÉDÉRALES

Les taxes communales ne subissent pas d'évolution en 2026.

En revanche, les taxes fédérales évoluent notamment au niveau de la réserve d'électricité qui progresse de 0.23 ct./kWh à 0.41 ct./kWh, ainsi que par l'ajout d'une nouvelle taxe. Cette taxe vise à soutenir le renforcement des réseaux, rendu nécessaire par l'augmentation de la production d'électricité renouvelable et à encourager l'industrie de l'acier.

4. NOUVEAU TARIF DE MESURE

Conformément aux exigences légales, les frais liés à la mesure des flux d'électricité sont désormais facturés séparément, et non plus intégrés au tarif d'utilisation du réseau.

À partir de 2026, ces frais seront facturés sous forme de **forfait mensuel unique**, indépendamment de la consommation. Sinergy a fixé ce montant à **CHF 6.80 par mois et par compteur** pour les ménages et petites entreprises.

Cette évolution implique que les petits consommateurs ne bénéficieront pas tous de la baisse globale, puisque ce forfait remplacera l'ancien mode de facturation proportionnel à la consommation.

